

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE V DU DISTRICT
DE BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° *M 36* /TGI.C.V

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE V
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU DES PIÈCES SUIVANTES:

Copie d'extrait d'acte de naissance N° 2531
du Centre secondaire de Sabalibougou

QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms : *Bounama*

Nom : *Coulibaly*

Né le : *07 Décembre 2005*

A : *Bamako*

Fils de : *Seydou*

Et de : *Djémèba Dianna*

Profession : *Etudiant*

Domicile : *Bamako*

Situation de Famille : *Célibataire*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 233, 263 et 264
du code des personnes et de la famille du Mali.

Bamako, le *19/08/2025*



Le Président du Tribunal

